



CHARTRE

RESEAU
VIE AFFECTIVE,
SEXUALITE ET PARENTALITE
DES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP

Délégation SAINT NAZAIRE (44)

Projet
soutenu par

Fondation
de
France

Contexte

Depuis plusieurs dizaines d'années, des situations de parentalité chez des personnes ayant une déficience intellectuelle sont apparues progressivement. L'émergence de ces situations de parentalité est en lien avec les nouveaux modes de vie et de socialisation de ces personnes.

En effet, les facteurs d'émergence repérés de ces situations de parentalité semblent de trois ordres : politique, social et éducatif.

Sur le plan politique, nous sommes passés progressivement, en France, d'une situation de ségrégation des personnes handicapées à une volonté d'intégration. Ceci s'est traduit par une évolution dans la manière de penser et de mettre en œuvre les pratiques éducatives ou celles d'accompagnement de ces personnes (Loi de 1975, 2002, puis 2005).

Sur le plan social, même si les orientations politiques doivent poursuivre leurs efforts et notamment sur le champ de l'intégration scolaire et professionnelle, on relève des effets conséquents sur le plan de l'insertion sociale. La pratique d'activités dans la cité a pour conséquence l'adoption par la personne des normes dominantes de l'environnement, avoir une voiture, des loisirs, vivre en couple. Enfin, la volonté d'intégrer la norme sociale ordinaire dominante s'exprime aussi par la volonté de fonder une famille.

L'espérance de vie et les conditions de vie ont également beaucoup progressé en France depuis 40 ans.

Sur le plan éducatif les projets institutionnels et aussi les pratiques éducatives auprès d'enfants et d'adolescents en institution, mettent l'accent, depuis plus de 20 ans, sur des notions comme l'autonomie, l'épanouissement et la socialisation. Cette éducation dès l'enfance contribue à l'expression de plus en plus forte de leur désir d'enfant.

En 2010, sur le territoire de la délégation Saint Nazaire (département 44) et dans le cadre d'un comité de suivi du Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité de l'Association jeunesse et Avenir, il a été constaté un nombre non négligeable de situations familiales avec des parents en situation de handicap, pour lesquelles, un placement de l'enfant à la sortie de la maternité s'était imposé. Dès lors, des questionnements ont émergé quant au travail à envisager en amont avec ce public afin d'éviter, autant que faire se peut, ces séparations précoces.

Valeurs

Pour les acteurs du Réseau « Vie affective, sexualité et parentalité des personnes en situation de handicap », le travail en réseau est une démarche volontaire et implique l'adhésion aux principes fondateurs suivants :

- Le respect mutuel entre professionnels dans un principe de laïcité et d'égalité
- Le partage d'expériences et la confrontation des pratiques
- Le respect de la confidentialité et du secret professionnel dans tous les cas d'échanges d'informations sur les situations des personnes
- Le respect des personnes dans leurs choix (sans prosélytisme, en respectant la loi...) et sans hiérarchie de statut
- La place de l'utilisateur et de ce point de vue, la consultation et la concertation avec les usagers en situation de handicap, seront recherchées et favorisées....."*faire pour l'utilisateur, avec l'utilisateur*"

Objectifs de la charte

Objectifs Généraux

Les institutions ou associations signataires participent à des instances de réflexions et d'actions visant à prévenir l'émergence de situations pouvant conduire à la séparation précoce des enfants de leur milieu familial. Nous proposons donc que la prévention soit à entendre ici dans le sens d'information, d'accompagnement et de soutien visant à permettre à l'adulte en situation de handicap de faire des choix éclairés dans sa vie sentimentale et sexuelle. Si un projet parental doit émerger, il s'agira de contribuer à ce qu'il soit propice au développement harmonieux de l'enfant.

Prévenir impose donc en préalable d'adopter une posture d'écoute du désir, des préoccupations, des questionnements. Prévenir consiste à imaginer des modalités permettant de mettre à disposition de l'adulte en situation de handicap des éléments susceptibles d'étayer ses décisions dans la construction de sa vie d'adulte

Il s'agit donc de penser des espaces pour favoriser l'expression d'une parole dans un environnement qui ne soit perçu comme ni jugeant ni menaçant pour les personnes en situation de handicap.

Enfin, la prévention telle qu'elle est envisagée ici prend en compte les différents services déjà existants du territoire. Il est donc nécessaire de renforcer les articulations entre les différents services concernés.

La charte vise donc à structurer et à faire vivre le réseau constitué au travers des institutions ou associations signataires. Les actions réalisées dans ce cadre n'ont pas vocation à se substituer aux initiatives des différents services et établissements, elles s'inscriront en complémentarité et en cohérence de l'existant.

Il s'agit d'assurer une meilleure articulation entre les différents acteurs susceptibles d'informer, d'accompagner et de soutenir dans les domaines de la vie affective, de la sexualité et de la parentalité, des personnes en situation de handicap (Déficience intellectuelle, handicap Psychique, lésion cérébrale).

Les projets tendent le plus possible à favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux services de droit commun existants sur le territoire.

Objectifs opérationnels

- ❖ Mise en œuvre d'actions concertées de prévention concernant la vie affective, la sexualité, la conjugalité et la parentalité des personnes en situation de handicap.

Il s'agit de contribuer à éclairer autant que possible les choix et les actes des personnes en situation de handicap et de les orienter vers des structures d'accompagnement adaptées dans les domaines suivants : vie sentimentale, sexualité, contraception, conjugalité et parentalité.

- ❖ Mise en œuvre de programmes de formations et de recherches/actions auprès des professionnels dans les domaines de la vie affective, de la sexualité, de la conjugalité et de la parentalité des personnes en situation de handicap.

Ces actions proposent aux professionnels du réseau de s'approprier des concepts et des outils d'évaluation, pour prendre en compte la singularité des situations. Cette élaboration collective participe à la construction d'une culture commune de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs enfants, le cas échéant. La finalité demeure principalement l'amélioration des connaissances et la mise en œuvre de pratiques concertées, pour une meilleure prise en compte des besoins des bénéficiaires.

Déclinaison des instances et/ou groupes de projets

Le département via le service solidarité de la délégation Saint Nazaire et l'Association Jeunesse et Avenir assurent le pilotage du réseau.

Le groupe réseau plénier se réunit plusieurs fois par an. Il est constitué de tous les professionnels (cadres et non cadres) des institutions ou associations adhérentes à la charte, et inscrits dans les différents projets. Il permet :

- D'assurer le partage, le suivi et la cohérence de l'ensemble des actions et projets développés au sein des sous-groupes,
- De valider les différentes étapes et/ou orientations proposées par les sous-groupes,
- D'impulser de nouvelles réflexions et/ou orientations,
- De préparer, via la mise en place d'un groupe projet spécifique, la journée d'étude annuelle organisée sur le thème de la vie affective, de la sexualité, de la conjugalité et de la parentalité des personnes en situation de handicap.

Les sous-groupes se réunissent plusieurs fois par an et selon les travaux à conduire et les échéances à tenir. Ils sont constitués des professionnels dont les institutions et/ou associations ont signé la charte du réseau

- **Un premier sous-groupe** est chargé de créer, d'animer et d'actualiser des outils d'information sur les services ressources existants à destination du public concerné et des professionnels d'un territoire.
- **Un deuxième sous-groupe** est chargé de repérer de nouvelles modalités d'interventions collectives en termes de promotion de la santé et de prévention auprès des publics, afin de les expérimenter, d'en effectuer l'évaluation et d'en assurer la mise en œuvre concrète.
- **Un troisième sous-groupe** est chargé d'élaborer des programmes de formation et de recherches/actions, et d'assurer le suivi de l'utilisation des outils co-construits dans ce cadre.

Modalités pratiques

Les professionnels des institutions ou associations adhérentes participent aux travaux du groupe réseau plénier et des sous-groupes, en fonction de l'intérêt porté aux actions.

Il s'agit d'un réseau constitué de professionnels, toutefois les personnes en situation de handicap ainsi que leurs proches peuvent être associés aux différents travaux menés dans les groupes décrits ci-dessus.

Certaines actions peuvent nécessiter l'intervention de partenaires extérieurs, prestataires divers, ou de moyens matériels complémentaires induisant, le cas échéant, d'engager des demandes de subventions et/ou de répondre à des appels à projets des collectivités territoriales et/ou des organismes privés, des fondations.

Association Jeunesse et Avenir

Daniel PINSON
Directeur Général

Délégation Saint Nazaire
Service solidarité
Nathalie LE PLUART
Chef du service solidarité

Saint Nazaire,
Le

**Bulletin d'adhésion au réseau « Vie affective, sexualité et parentalité
des personnes en situation de handicap »**

Je, soussigné-e

Représentant l'institution/l'association /l'établissement/le service

(rayer la mention inutile)

Nom de la structure :

Professionnel libéral,

En qualité de

.....
.....

Adresse :

Téléphone :

Contact courriel :

Reconnait les valeurs, les finalités et objectifs de la présente Charte du réseau
« Vie affective, sexualité et parentalité des personnes en situation de handicap »
et souhaite y adhérer.

Signé le :
Signature (et tampon le cas échéant)

A :